



Bulletin d'information n° 29

(Janvier 2024)

1, impasse La Curieuse
Carrefour 2000

30240 Le Grau du Roi

☎ 04 66 51 92 67

☎ 06 11 73 70 47

✉ alpc02@orange.fr

🌐 www.alpc2-port-camargue.fr

Accueil des Adhérents
Tous les samedis matin à notre
local de 10 à 12 heures

Sommaire

La Lettre du Président

L'équipe

Le Conseil portuaire

Le Conseil d'administration de la Régie

La taxe foncière

Les frais de mutation de marinas

La CCTC

La vie à Port Camargue
SNSM

Sur votre agenda

Assemblée générale

Samedi 30 mars 2024

Vide grenier ALPC²

Mi-août à définir (Fête du port)

Vide grenier Amicale résidents

Samedi 18 mai 2024

La lettre du Président

Chères adhérentes, chers adhérents,

A l'aube de la nouvelle année, je tiens à vous présenter, personnellement et au nom du Conseil d'Administration de l'ALPC², nos meilleurs vœux de prospérité et surtout de santé pour vous et les vôtres.

Comme vous le savez, l'année 2023 a été marquée pour notre Association par de violentes attaques par le maire et le directeur de la régie du port à l'encontre de l'ALPC² et de son président : le succès de notre demande judiciaire (plus de 750 dossiers) concernant la taxe foncière a mis leurs nerfs à vif.

Rappelons qu'avant les dernières élections, le Maire avait promis à Bernard Martin, alors président de l'ALPC², la suppression de la taxe foncière, suppression qu'il avait fait aussi adopter par le CA du port et dont tous les propriétaires de marinas ont été informés par courrier de la régie.

Après mon élection en qualité de Président, le maire croyait infiltrer notre association et la faire gouverner à sa guise, il s'est bien trompé !

A l'unanimité, les membres du CA de l'ALPC² ont soutenu leur président et ont décidé d'attaquer au Tribunal Administratif la délibération inique et non fondée du conseil municipal qui remplace votre représentant depuis plus de 23 ans au sein du Conseil d'administration de la régie par, croit-il, un de ses amis !

Cela prouve une chose, il nous redoute !

Comme vous le savez, nos décisions et interventions sont toutes prises de façon collégiale et rien ni personne ne nous fera changer de la ligne que nous nous sommes fixée depuis le début avec Bernard Martin au sein du CA de la régie : la défense des intérêts des propriétaires et copropriétaires de Port Camargue.

Le Conseil d'Administration remercie les nombreux adhérents pour leurs messages de soutien et nous tenons aussi à remercier les oppositions municipales qui nous ont farouchement défendus dans ce déni de démocratie.

Soyez rassurés, nous continuerons comme par le passé à dénoncer les excès et irrégularités.

Faites-nous confiance, rien ne nous fera changer de cap !

Bonne année à tous

Le Président

Jean-Pierre CHERIFCHEIKH



L'Assemblée générale de l'ALPC² se tiendra le 30 mars 2024
à partir de 17 heures salle du Ponant au Yacht Club de Port
Camargue

Pour faciliter les formalités d'accès, vous pouvez dès maintenant régler

L'EQUIPE de l'ALPC² à votre service

Lors de notre Assemblée Générale du 8 avril 2023, vous avez renouvelé votre confiance aux administrateurs sortants et nommé 2 nouveaux administrateurs : Mme Nicole Caillat et Mr Jean-Marie Tichit.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 15 avril 2023, a élu Mr Jean-Pierre Chérifcheikh, Président.

La composition du bureau :

Vice Président.....	Robert Folcher
Secrétaire générale.....	Françoise La Mesta
Secrétaire adjointe.....	Nicole Caillat.
Suppléante.....	Simone Gutmacher
Trésorier.....	Claude Marmorat
Trésorier adjoint.....	Jean-Claude Goubert
Conseiller du Président.....	Bernard Martin

Administrateurs : Mrs Marcel Aguilar, Daniel Ayme, Jean-Pierre Dias, Jean-Pierre Guillemain, Cyril Larouzière, Gilbert Lefèvre, Claude Meurice, Bernard Ourmières, Charles Quinto, Jean-Marie Tichit .

Membres fondateurs et honoraires : Mme Goll, Mrs Bauchet et Roux

Délégation : Robert Folcher est administrateur de **la Régie du Port**.

Conseil Portuaire : Mrs Goubert, Guillemain, Marmorat, Martin.

L'ALPC² est cofondatrice et membre de **CAPNUBAM** (Conseil d'Associations pour la protection de la nature et des usagers de la baie d'Aigues Mortes).

Notre Conseil d'Administration se réunit tous les premiers samedis du mois.

PERMANENCE : le samedi matin de 10 H à 12 h en nos locaux de Carrefour 2000

MISE AU POINT

Depuis quelques temps, le maire accuse notre association de faire de la politique.

Tout d'abord, nous lui rappelons qu'au sens grec du terme « faire de la politique » veut dire participer au fonctionnement de la cité.

Notre association libre (comme le précise son titre) est une association apolitique : les statuts ne font référence ni à un parti politique ni à une religion ; tous les courants de pensée y sont admis et l'adhésion n'est fondée que sur le fait d'être propriétaire.

Depuis la création de l'ALPC², nombre de nos membres ont été élus dans différents conseils municipaux et nous leur avons demandé de démissionner du Conseil d'Administration de l'ALPC² dès qu'ils nous ont indiqué se présenter sur une liste ; la dernière en date étant Françoise Lautrec qui est sa 2ème adjointe.

Nous avons sans cesse défendu avec toujours autant de passion les intérêts de nos copropriétaires quelle que soit la couleur politique des maires successifs.

Pour info, dans la liste des recours contre la taxe foncière, figurent son premier adjoint et sa deuxième adjointe. C'est dire qu'ils ne sont peut-être pas en phase avec le maire dans la gestion de la régie, ce qui est parfaitement leur droit.

Et enfin n'a-t-il pas lui-même fait partie pendant de nombreuses années comme adhérent alors qu'il représentait l'opposition à Etienne MOURRUT ; notre politique lui plaisait-elle alors ?

BILAN FINANCIER

Au 31 décembre 2023, notre trésorerie s'établit à 34 404.38 euros pour un total de 786 adhérents.

Il est constaté que certains nouveaux adhérents, venus fin 2022, ont oublié de renouveler leur adhésion en 2023. Une relance leur sera faite cette année.

Notre association devra focaliser ses dépenses sur les actions judiciaires à mener qui, comme vous le savez, sont très onéreuses (peut-être recours à la Cour d'appel et au Conseil d'Etat). il est donc important que chacun se sente concerné. **Attention : l'IBAN a changé voir bulletin d'adhésion joint.**

COMMUNIQUE : votre nouveau représentant au Conseil d'Administration de la Régie de Port Camargue

Chers Adhérents,

Par délibération du 12 juillet 2023, le conseil municipal m'a nommé, sur proposition de Mr le Maire, au Conseil d'administration portuaire de la régie autonome en qualité de représentant des amodiateurs de plans d'eau/marinas, en remplacement de notre Président Jean-Pierre Chérifcheikh, brutalement évincé de cette instance à l'issue d'un faux procès mené dans les conditions particulièrement iniques que l'on vous a rapportées.

Bien évidemment, le conseil d'administration de l'ALPC² dont j'assume la vice-présidence était très fortement opposé à un tel remaniement et a vivement réagi contre ce tour de « passe-passe » que l'on pourrait qualifier de « coup de force institutionnel »...

Après plusieurs jours de réflexion, de consultations auprès de mes collègues et amis proches (et, il faut bien le reconnaître, d'hésitations), j'ai décidé d'accepter cette nomination.

Je reste en effet fermement convaincu qu'un refus de ma part aurait à plus ou moins long terme des conséquences très néfastes pour l'ensemble des propriétaires de Port Camargue mais plus particulièrement pour les adhérents de notre association qui, pour la première fois depuis 23 ans, ne seraient plus représentés au sein de cette assemblée délibérante et souveraine. La politique de la chaise vide ne saurait être la solution. L'ALPC² en sortirait affaiblie et décrédibilisée à l'heure où d'importants enjeux sont susceptibles d'affecter le devenir de nos marinas. Elle serait ainsi mise à l'écart des questions importantes soumises à l'ordre du jour et nos adhérents seraient légitimement en droit de nous le reprocher. Les principes mêmes de démocratie participative concourant à une gouvernance juste, saine et transparente de notre port seraient mis en échec.

Seul l'intérêt général devait prévaloir et nous ne pouvions pas nous résigner à laisser la régie décider pour nous. Le conseil d'administration de notre association, à l'issue d'un débat lucide et franc, a validé ma décision le 5 août dernier.

Soyez assurés, chers adhérents, que ma participation au Conseil d'administration de la régie s'inscrit dans le droit fil des orientations définies par notre Président et le respect des valeurs de notre association avec, pour seul objectif, la défense des intérêts moraux et matériels des propriétaires de Port Camargue, leur bien être, leur qualité de vie.

Robert FOLCHER, Vice-président de l'ALPC²

LE CONSEIL PORTUAIRE

Le Conseil portuaire s'est réuni le 21 juin et le 6 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Robert Crauste, Président de la Régie autonome de Port Camargue.

Cette instance n'a qu'un rôle consultatif, l'ALPC² y est représentée par Mrs Goubert, Guillemain, Marmorat, Martin membres élus par le Conseil des usagers du port (CLUP), les Présidents des associations sont membres de droit.

A noter que Mr J.-P. Chérifcheikh n'était pas convoqué, sa participation a été soulignée par Mr Crauste ; en réponse notre Président fait observer que le Conseil n'a pas été renouvelé lors de la nouvelle mandature municipale ce qui le rend caduc.

Lors du dernier Conseil, nous avons fait les observations suivantes :

- une évolution de 33% de la masse salariale sur 4 ans qui devrait atteindre 50% sur 5 exercices compte tenu des prévisions 2024 : cela nous paraît excessif.
- des nouvelles dépenses programmées pour 1.347.000 € en 2024 prenant en compte l'augmentation de l'inflation sur les fournitures et services, l'évolution de la masse salariale, le coût de l'énergie, les taxes foncières et redevance domaniale.
- en contrepartie, la Régie présente des économies de fonctionnement pour 69.000 € soit à peine 0,80% du budget, et des recettes commerciales nouvelles pour 727.643 € dont certaines sont hypothétiques.
- une augmentation des tarifs (Marinas Port public, manutentions) proposée par la Régie dans une fourchette de 5 à 9% !!! Nous nous y opposons rappelant que l'inflation, selon le Ministre des Finances, s'établirait à 3,8% ! Nous souhaitons que la barre maximum se situe à 4%. Il appartiendra au Conseil d'Administration de la Régie de statuer sur cette révision des tarifs.
- Nous indiquons qu'en « Bon Marin » par gros temps, il faut réduire la voile ! Modérer les ambitions tarifaires et reporter certains travaux.
- Droits de transferts (2 000 €) lors de la cession d'une marina, leur suppression était à l'ordre du jour du Conseil portuaire et semblait acquise, mais hélas refusée par Le Conseil d'Administration de la Régie du 5/12, ou, nous vous le rappelons, les Conseillers municipaux sont majoritaires (cf. notre article dans ce bulletin sur la stratégie à mener pour contrer cette décision).
- les travaux programmés pour 2024 présentent un budget de 1 153.000€ à revoir à la baisse.

S'il est vrai que la Régie doit présenter un budget équilibré, les efforts doivent davantage porter sur la réduction des dépenses qu'une augmentation tarifaire. Chaque usager de la Régie supporte déjà à titre individuel les méfaits de l'inflation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PORTUAIRE DU 6 DECEMBRE 2023

Dans la foulée du conseil portuaire, s'est tenu au cours de la matinée du 6 décembre 2023 le Conseil d'administration de la régie. A l'ordre du jour, un programme de délibérations très chargé portant sur l'examen du budget prévisionnel 2024 et notamment sur la révision de l'ensemble des tarifs portuaires proposés par la direction.

La hausse des tarifs de 6 %, revendiquée par le maire/président du conseil, a été acceptée par la majorité des administrateurs. Notre représentant a voté contre cette forte et brutale augmentation, très supérieure au dernier taux d'inflation de 3,8 % publié par l'INSEE en novembre 2023 ; il a par ailleurs exprimé son désaccord sur les nouvelles dépenses de fonctionnement prévues en 2024 soit 1 347 000€ (alors que la simple reconduction des recettes 2023 sur le prévisionnel 2024 s'élève à 727 643€) ainsi que sur le coûteux programme travaux/équipements.

Quelques exemples significatifs méritent d'être cités :

- Une subvention de 100 000€ consentie pour l'organisation de la course au large MED MAX en septembre 2024 au départ de Port Camargue à destination de Saïda (Maroc). Le montant initial proposé s'élevait à 200 000€ !
- Une hausse de la redevance domaniale de +57 000€.
- De nouveaux travaux d'équipements qui ne nous paraissent pas d'une urgence ou d'une nécessité absolues (budget travaux 1 153 000€) : constructions, réfections sanitaires (115 000€), mise en sécurité des zones techniques (300 000€).
- La constitution d'une provision litiges contentieux de 200000€ (plusieurs instances judiciaires impliquant la régie sont en cours).
- Une évolution considérable de la masse salariale déjà observée en 2023 (impact prévisionnel, 400 000€).
- Une flambée du coût de l'énergie : +40% en 2022 (impact prévisionnel 2024, 100 000€).

La régie poursuit donc une quête désespérée de recettes pour tenter de combler le déséquilibre ; les administrateurs présents ont dû subir les incantations longuement assénées par le président et relayées par l'agent comptable sur l'impérieuse nécessité de produire de nouvelles recettes et d'en tirer des bénéfices, faute de quoi l'avenir du port serait mis en péril...

Première conséquence directe sur les marinas : la suppression des droits de transfert lors de la cession d'une amodiation plan d'eau/marina (2 000€), réclamée par notre association, a été rejetée par le président du conseil alors que la commission des finances avait émis à l'unanimité de ces membres un avis favorable (cf. article suivant).

Cependant, les règles comptables exigent que les dépenses correspondent impérativement aux ressources financières du budget. Apparemment, ce n'est pas le cas ; force est de constater que la régie a fait preuve ces dernières années d'une certaine légèreté dans sa gestion des ressources :

- En 2023, la liquidation judiciaire de la société Thalassa implantée sur le port se solde par une perte sèche et définitive de plus de 111 000€ pour la régie (impayés loyers, amodiations, factures électricité, eau, cumulés ces dernières années etc.).
- Un local commercial de 400m² sur la zone technique est laissé sans repreneur, un projet de centre de formation aux métiers du nautisme ayant avorté ; il serait temps pour la régie soit d'envisager une location, soit une vente.
- Les recettes provenant du loyer de l'école de mer (90 330€ en 2023) ne couvrent même pas les remboursements des annuités du prêt immobilier consenti par la régie, soit 120 000€ environ. Paradoxalement, l'établissement, fierté du premier port de plaisance d'Europe, reste fermé en période hivernale.
- Un important déficit 2023 est observé sur les nouveaux forfaits été/ port public d'une durée réduite de 6 mois à 4 mois. Heureusement la régie a reconnu une décision aussi maladroite qu'inefficace et, sur notre proposition en commission des finances, le retour à la situation précédente a été voté à l'unanimité...

On ne peut que regretter l'absence d'un réel débat d'orientation budgétaire au sein du conseil ; il est vrai que la régie ne fournit pas une véritable comptabilité analytique d'aide à la décision. Les délibérations sont trop rapidement expédiées ; le président s'est d'ailleurs éclipsé en mi-séance et les discussions, en son absence, ont été très vite écourtées...

Usagers, amodiataires, professionnels subissent donc de plein fouet une gestion désinvolte et mal contrôlée avec, pour corollaire, une hausse excessive des tarifs et des dépenses non maîtrisées ; les activités liées au pôle nautisme génèrent pourtant plus de 400 emplois sur le port qui, globalement, peut être considéré comme le premier employeur de la ville du Grau du Roi. Il faudrait en tenir compte.

Décidemment, année après année, le conseil d'administration de la régie demeure cantonné dans le rôle de simple chambre d'enregistrement des « oukases » de son président.

Port Camargue : un déclin redouté ?

Le constat est sans appel, au fil des ans notre quartier de Port Camargue, premier port de plaisance d'Europe (et seconde marina au monde, paraît-il) subit une lente mais constante dégradation :

Architecture défigurée, bétonisation, minéralisation des espaces publics, voies piétonnes et cyclables obsolètes.

Un patrimoine architectural menacé :

Le nouveau PLU n'a pas mis un terme aux constructions illicites et sauvages mais, bien au contraire, a permis sinon organisé les extensions, les surélévations débridées de marinas sans aucun respect de l'architecture « Balladur ».

Les duplex transformés en triplex ont ainsi tendance à proliférer notamment sur la première tranche. Jean Balladur, génial concepteur de notre cité lacustre, se sentirait trahi s'il était encore parmi nous. L'esplanade qui porte son nom et honore sa mémoire apparaît comme une maigre consolation et un piètre alibi pour un quartier défiguré qui n'a pu obtenir sur l'ensemble du site le label tant convoité d'« architecture contemporaine remarquable du XXème siècle ».

Seuls trois emplacements, maintenus dans leur état originel, ont été retenus par le Ministère de la Culture : la capitainerie, l'ensemble du quai d'honneur avec notamment l'immeuble le Galion ainsi que l'îlot des marinas Les Camarguaises.

Des espaces naturels ravagés :

Les espaces verts se réduisent comme une peau de chagrin ; les pins ont été abattus par dizaines et non remplacés (trop souvent, seules les souches restent en place, témoins du gâchis) ; notre belle pinède située le long de la route des marines, tant appréciée des promeneurs (et des chineurs lors des vide greniers) est victime d'une véritable déforestation méthodiquement opérée.

La plupart des haies qui jalonnaient les voies de Port Camargue ont été rasées ; les plates-bandes sont envahies par les herbes folles et à présent remblayées par des apports de gravillons cache-misère ; de façon inexorable les végétaux disparaissent de l'espace public. Quelques rares et modestes parterres fleuris subsistent parfois sur les ronds points ou les places. Quant aux pelouses, elles ont cédé la place à un épais et quasi permanent matelas d'aiguilles de pin.

Béton et bitume s'imposent dans un environnement de plus en plus minéralisé.

On ne peut s'empêcher d'établir une bien triste comparaison entre la pauvreté de nos trop rares espaces verts et la luxuriante végétation des parcs et voies publics de la Grande Motte... ou Mauguio. Mais il est vrai qu'en terre graulenne comparaison n'est pas raison selon nos édiles...

Nous avons reçu récemment au siège de notre association le responsable des espaces verts municipaux. Loin de nous rassurer, son intervention nous a plutôt déçus. La compétence, l'expérience et la volonté de bien faire de ce responsable sont indéniables mais son service dispose d'un budget annuel réduit à quelques dizaines de milliers d'euros ce qui permet tout juste d'assurer l'entretien courant. Ces deux dernières années, la majeure partie de cette enveloppe a été absorbée par la réfection du réseau d'arrosage intégré totalement obsolète. Autre amère déconvenue, le service ne dispose pas d'une équipe spécialisée « fleuristes » ce qui expliquerait la raréfaction des parterres fleuris...

Seule consolation et seul espoir, la municipalité aurait programmé pour les prochaines années la plantation de plusieurs centaines d'arbres sur l'ensemble de la ville mais le choix des espèces retenues n'est pas encore établi ; une certitude, les pins et les palmiers seraient bannis.

Aux dernières nouvelles, les recherches se poursuivraient pour « dégoter » l'arbre idéal, à savoir un arbre qui ne perdrait pas ses feuilles et serait dépourvu de racines...Cruel dilemme de jardiniers !

Soyons lucides, Le Grau du Roi lauréat des villes fleuries, ce n'est hélas pas pour demain. La végétalisation du centre ville (uniquement) figure néanmoins au titre des 3 grands projets soumis au Ministère de la Transition écologique-Végétalisation, Eco quartier méditerranéen, Tourisme durable - afin d'obtenir le label T.E.N (Territoire engagé pour la nature d'Occitanie).

La mobilité « douce », un objectif municipal affiché :

La municipalité s'est résolument engagée à promouvoir l'accessibilité et le développement des mobilités douces sur le centre ville du Grau du Roi mais Port Camargue demeure exclu du programme ambitieux de « valorisation qualitative et durable de la ville » (cft. bulletin municipal 2023-Bilan de mi-mandat) malgré la détérioration avérée des infrastructures existantes.

Nos allées piétonnes, pour la plupart partagées avec les cycles, sont détériorées, les dallages brisés, quelquefois grossièrement « pétassés ». Ces voies sont de plus en plus dangereuses pour la circulation des deux roues comme pour les piétons. Tel est le cas notamment de la promenade bordant les plages nord/rive gauche depuis L'Homme Oiseau jusqu'au centre ville ou encore l'allée longeant le quai aux fleurs. . . ./. . .

(suite) Sur la voie partagée route des marines, le long des zones techniques et du parking Suffren, les usagers se voient en plus contraints de louvoyer sur un espace restreint entre les arbres et les nombreux panneaux de signalisation. Sur certains secteurs, un tracé au sol symbolique, de couleur verte, à moitié effacé et difficilement identifiable pour les non avertis, est censé délimiter la partie réservée aux deux roues. Emprunter ces circuits à vélo ou à pied est un véritable parcours du combattant.

Ainsi, nos élus, s'ils se déplaçaient plus régulièrement sur Port Camargue, pourraient mesurer l'étendue des dommages causés par l'outrage des ans mais aussi par le manque d'entretien de notre espace urbain trop souvent dénaturé, abîmé et ignoré. Les réalisations de prestige entreprises par la municipalité (réfections de nos deux phares, la médiathèque) ne sauraient occulter l'état préoccupant de notre quartier. L'urgence d'une réhabilitation profonde et durable s'impose à tous.

Port Camargue doit rester un site d'exception ; il nous appartient de protéger cet environnement unique pour le bien-être et la qualité de vie de ses résidents. Nous y veillerons.

VENTE DE MARINAS

Nombre de marinas vendues en 2023 : **57**.

Cette chute importante par rapport à 2022 est due à l'absence de produits sur le marché et des prix trop élevés.

POINT SUR LE DOSSIER TAXE FONCIERE

Un tiers des propriétaires de marinas (**752 sur 2239**) se sont déjà joints à nous pour cette grande contestation, initiée il y a de très nombreuses années, et qui semble avoir pris de court le maire et son surprenant directeur de port.

Nous refusons de payer une taxe (et sa TVA) qui ne doit pas nous être imputée et qui nous est imposée par le tandem pour financer des opérations parfois délirantes.

Notre avocat a obtenu déjà des avancées et notre énorme dossier doit passer devant le tribunal administratif de Nîmes lors d'une session au deuxième semestre de 2024. Il nous reste à patienter.

Sur la taxe indument perçue que nous ne devons pas payer (cf. Jugement du Conseil d'Etat du 20 mai 2022) nous sommes en droit de réclamer, par l'intermédiaire de notre avocat, le remboursement des 4 dernières années mentionnées, cela pour les dossiers personnels déposés en 2022 et 2023.

Il est encore temps de déposer un dossier contestant la répercussion taxe foncière par la Régie.

Un remboursement des sommes ne pourra être accordé qu'aux personnes ayant déposé un dossier. Les autres ne pourront que nous applaudir.

Rejoignez-nous

SNSM

La SNSM du Grau du Roi, c'est une vedette de première classe qui va recevoir deux moteurs neufs d'une puissance de 700 cv chacun, et un semi-rigide coque alu de marque Zodiac propulsé par deux fois 150 cv.

La SNSM du Grau du Roi, c'est 25 hommes et femmes capables de tout poser jour et nuit, dès que le téléphone sonne en cas d'alerte pour se porter au secours de leur prochain.

Des hommes et des femmes qui donnent leur temps, mais également tout leur cœur, font preuve d'abnégation et de sens du partage, sans jamais rien attendre en retour.

La station SNSM du Grau du Roi/Port Camargue, c'est 60 interventions de secours rien que sur la période estivale 2023, des interventions telles que l'abordage entre bateaux, l'échouement banc de sable et digues aux épis ou sur la plage de l'Espiguette, des bateaux qui sombrent, etc....

Des missions qui exigent un professionnalisme sans faille, que l'on cherche à acquérir ou à perfectionner lors des entraînements, chaque dimanche matin, quel que soit le temps ou l'état de la mer. Ces hommes et ces femmes ne veulent aucune reconnaissance, ils ou elles vivent une passion au service des autres, au service de la mer...

Ces missions ne peuvent se faire sans moyens adaptés et performants ; la vie de toutes les stations de sauvetage en mer en France, ne dépend que de la générosité du public, de votre générosité.

Aider ces bénévoles, c'est le devoir du plaisancier. Le don ouvre droit à une réduction fiscale de 66 %.

Avec nos remerciements, en espérant ne pas avoir besoin de leurs services.

DROIT DE TRANSFERT MARINA

Nous nous permettons de vous rappeler ci-dessous notre flash info de janvier 2024.

Nous allons engager une procédure judiciaire contre cette taxation des propriétaires de marina. La commission des finances de la Régie s'était prononcée à l'unanimité de ses membres pour la suppression de cette mesure. Cependant, le conseil d'administration de la Régie, sous la pression de son Président, Mr Robert Crauste, a maintenu ce " droit " de transfert.

Lors de votre négociation éventuelle en cas de revente, n'hésitez pas à nous contacter à notre permanence (samedi matin 10h à 12h).



Association Libre des Propriétaires et Copropriétaires de Port Camargue

ALPC² - 1, impasse La Curieuse
Port Camargue 30240 Le Grau du Roi

☎ 04 66 51 92 67 - 📞 06 11 73 70 47 ✉ alpc02@orange.fr

🌐 www.alpc2-port-camargue.fr



JANVIER 2024

Chères adhérentes, chers adhérents

DROIT DE TRANSFERT MARINA (2 000 €)

Le Conseil d'administration de la Régie du 6 décembre 2023 a décidé le maintien du droit de transfert de marina de 2 000 € : il ne s'agit pas de droit au sens juridique du terme, mais d'un **véritable racket** en comparaison avec les frais de syndic ou des notaires pour une telle transaction et surtout le peu de formalités à la charge de la Capitainerie.

En date du 18 septembre 2023, nous avons notifié par LRAR à Mr R. Crauste, Président de la Régie, notre opposition à cette mesure en complète illégalité avec l'article 10 des conditions générales de nos contrats; lettre restée sans réponse dans le délai légal de 2 mois.

En conséquence et en application du décret du 11 novembre 2015, le recours gracieux est acquis.

Nous rappelons que l'article 10 stipule : « En cas de vente du bien auquel est attaché le droit d'utilisation du plan d'eau, une nouvelle autorisation d'occupation du domaine public portuaire sera transférée à l'acquéreur. **Un nouveau contrat sera passé dans des conditions analogues entre la Régie et l'acquéreur pour la durée restante** ».

Il est évident que la Régie ne respecte pas ses engagements contractuels, au prétexte que ces droits sont à la charge de l'acheteur et non du vendeur : belle argutie qu'il nous faut combattre.

La Régie s'est engagée vis-à-vis du **titulaire du contrat**.

Dans votre négociation éventuelle, dites à votre acheteur que l'article 10 doit être strictement respecté et de refuser tout règlement lors de la signature de l'acte de vente - le notaire n'ayant pas compétence pour l'exiger.

Pour notre part, nous réfléchissons à une action judiciaire pour non respect des contrats et des engagements pris par la Régie.

P/Le Conseil d'administration de l'ALPC²

Le Président Jean-Pierre CHERICHEIKH

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE (CCTC)

La communauté de communes Terre de Camargue, dont le maire du Grau du Roi est le Président, vient de se faire vertement critiquer par la Chambre régionale des Comptes. Nous vous invitons à consulter le rapport sur internet.

Nous nous cantonnerons à vous reproduire ici quelques extraits de ce rapport qui nous fait nous interroger sérieusement sur la gestion de la CCTC par le personnage qui en assure la présidence.

Il est pointé du doigt sévèrement sur sa gestion des espaces exposés aux risques naturels, son refus d'adhérer au décret du 28 février 2022 qui impose une carte d'exposition à l'érosion de la commune et l'interdiction de construction dans le plan local d'urbanisme. La chambre vise avec sévérité l'écoquartier et le non suivi par la commune des mesures destinées à réduire la vulnérabilité des bâtiments existants, en particulier avec le fond Barnier.

Le maire est Président-délégué de l'ANEL, association nationale des élus des littoraux. Ce rapport le met en posture plus que délicate vis-à-vis de cette structure.

Quelques perles :

La taxe GEMAPI est une taxe dédiée à la lutte contre les inondations. Elle s'élève à 21,3 € par habitant alors qu'elle est de 15,04 € pour les intercommunalités occitanes, 11 € pour la région et 7.5 € pour la France...

La Chambre relève qu'un excédent depuis 2021 n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre permettant la traçabilité de ces fonds. Où sont-ils passés ? Mieux encore, les excédents auraient été employés, selon la Communauté, pour financer des travaux de gestion d'eaux pluviales : or, la loi n'assimile pas la gestion des eaux pluviales à la GEMAPI et enfin, cerise sur le gâteau, la Chambre relève que l'intercommunalité ne dispose d'aucun document attestant de cette affectation ! Où sont les factures ?

Encore mieux, le Conseil communautaire a transféré la compétence GEMAPI au SYMADREM, au SMD et aux EPTB du Vistre et du Vidourle. Or, tenez-vous bien, la chambre relève que les organismes mentionnés n'ont pas compétence pour recevoir une telle délégation !

MAIS PAR QUI SOMMES-NOUS GERES ?

Et pour finir la Chambre relève qu'au cours de l'instruction, la CCTC n'a pas été en mesure de retrouver un certain nombre de documents dans ses archives ; ce seraient les élus qui conserveraient l'historique des politiques menées.

QUE NOUS CACHE-T-ON ?

Si un petit épicier ne produit pas ses factures, il est immédiatement mis en examen, mais les élus ?.....notre maire-docteur ne produisait-il pas ses actes médicaux à la sécu et au fisc ?

Le Procureur de la République ne devrait il pas se saisir du dossier ?

Le prix de l'eau va augmenter de 20%

La communauté de communes, avec le maire du Grau du Roi comme président, vient de s'apercevoir que les canalisations sont dégradées ; en conséquence, on va augmenter le prix de l'eau.

Comment se fait-il qu'on n'ait pas fait de prospective et ces canalisations ne devaient-elles pas être mises à la charge du fermier dans l'appel d'offre ? Pourquoi la communauté a gardé cette prérogative ?

« Toutefois, il est précisé que les tarifs de la tranche de consommation la plus faible ont été augmentés en pourcentage de manière plus importante que les 2 autres » : qui est visé, vous l'avez deviné les résidences secondaires !

LES RESIDENCES SECONDAIRES nouveau cochon payant du GRAU DU ROI

En 2019, les résidences secondaires représentaient 81% du parc communal.

Le maire a fait adopter le principe de l'augmentation au taux le plus élevé de la taxe d'habitation des résidences secondaires soit 60 % !

Une manne prélevée sur les habitants qui ne votent pas au Grau du Roi !

Mais puisque le maire, soi-disant partisan de l'égalité et de l'équité, propose de se faire côtoyer 2 catégories d'habitants ceux qui ne paient plus et ceux qui sont taxés au maximum, il serait judicieux que ceux qui paient le plus bénéficient au moins des mêmes services que ceux qui ne paient pas à savoir :

- l'enlèvement journalier du service des ordures ménagères comme dans le centre-ville
- l'accès aux services municipaux en haute saison ; ce n'est pas au moment où la station compte plus de 100 000 habitants contre 8000 l'hiver que la mairie et ses services doivent fermer à 13h30 y compris la déchetterie.